

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
16 MARS 2022**

Arrondissement d'ANGERS

Département de Maine-et-Loire

Le seize mars deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, les membres du conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de Durtal se sont réunis en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Durtal, sous la présidence de Mr FARION Pascal.

Convocation : le 1^{er} mars 2022

Nombre de membres convoqués : 13

Nombre de membres présents : 8 : Mesdames CHOUTEAU, GOUTÉ, JASNAULT, VILLATTE VIERON, et Messieurs AUBRY, DEHONDT et FARION.

Nombre de membres excusés : 4: Mesdames BIGNON, JOUIS, ZALTSMAN et Monsieur BELISSON

Pouvoirs : 1: Madame JOUIS donne pouvoir à Madame VIERON

Nombre de membres absents : 1: Madame COSNARD.

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021
2. Approbation du compte administratif CCAS 2021
3. Approbation du compte de gestion 2021 du CCAS établi par le receveur municipal
4. Affectation du résultat
5. Vote du budget du CCAS 2022
6. Demandes de subvention
7. Demande d'aide financière
8. Projet Axilette
9. Programme des manifestations 2022
10. Questions diverses

1- Approbation du Procès-verbal du conseil d'administration du 15 novembre 2021

- A l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS **approuve** le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2021.

2- Approbation du compte administratif CCAS 2021

Pour : 8

Mr Le Président quitte la salle,

- Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** tel qu'il a été présenté le Compte Administratif 2021, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement	48 998.82 €
- Recettes de fonctionnement	37 771.02 €
D'où un déficit de	11 227.80 €
Excédent n – 1 :	29 248.48 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	18 020.68 €

- Dépenses d'Investissement	9 233.10 €
- Recettes d'Investissement	302.00 €
D'où un déficit de	8 931.10 €
Excédent n – 1	31 890.39 €
Excédent d'investissement reporté (001)	22 959.29 €

3- Approbation du compte de gestion 2021 du CCAS établi par le receveur municipal

Pour : 9

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES NETTES	302.00 €	37 771.02 €
DEPENSES NETTES	9 233.10 €	48 998.82 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	-8 931.10 €	-11 227.80 €
REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT	31 890.39 €	29 248.28 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	22 959.29 €	18 020.68 €

Considérant l'identité des opérations comptables effectuées

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tel que n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- Affectation du résultat

Pour : 9

Le conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	- 11 227.80 €
Résultat de l'exercice n - 1	29 248.48 €
Résultat de fonctionnement cumulé	18 020.68 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	- 8931.10 €
Excédant d'exécution n – 1	31 890.39 €
Résultat d'investissement cumulé	22 959.29 €

- Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a **décidé d'affecter** au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2021	
Résultat de fonctionnement reporté (002)	18 020.68 €
Résultat d'investissement reporté (001)	22 959.29 €

5- Vote du budget CCAS 2022

Pour : 9

Le conseil d'administration,

- Après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité le projet de Budget Prévisionnel 2022 présenté par son Président qui s'équilibre à :
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 70 032.68 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 24 178.28 €

La subvention d'équilibre versée par la commune est de 32 500 €

6- Demandes de subvention

Pour : 9

- Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **Décide**, à l'unanimité, de verser la subvention suivante :
 - Amicale des Donneurs de sang : 800€

7- Demandes d'aide financière

Pour : 9

- Le conseil d'administration, après avoir étudié la situation de Madame B ,**accepte à l'unanimité d'apurer la dette relative au SICTOM à hauteur de 438.40€.**

Une notification sera transmise à Mme B et le mandatement de cette dette sera effectuée auprès de gestion comptable de Baugé.

8- Projet Axilette

Pour : 9

- Afin de dynamiser et de rendre la salle commune plus agréable pour les habitants de la résidence Axilette, quelques aménagements vont être effectués par le bailleur Maine et Loire Habitat comme la peinture des murs et le changement des sols.

Le CCAS entreprend également le changement de tout le mobilier, la création d'un coin tisanerie avec fauteuils, TV et table basse, le renouvellement de la vaisselle

Nous envisageons également, suite au succès du goûter du 16 mars 2022, de renouveler l'expérience en organisant une fois par mois une animation sur la résidence. Cela peut être une après-midi jeux de société, loto, animation jardinage au printemps afin de fleurir les abords de la résidence, après midi sophrologie.....

Un loto y sera organisé le 11 mai 2022.

9- Programme des manifestations

Pour : 9

Un goûter à la résidence Axilette s'est déroulé cette après-midi pour palier à l'annulation de la galette. Une vingtaine de résidents étaient présents pour déguster crêpes et bottereaux en compagnie d'élus et d'agents.

Un atelier numérique était prévu le 23 mars en partenariat avec le service numérique de la CCALS et Anjou Fibre, suite à un retard de communication de l'événement de la part du service com de la CCALS, nous proposons de reporter cet événement le 6 avril.

Une sortie cinéma à La Flèche est organisée le 27 avril, le film La maison de retraite a été sélectionné. En fonction de l'heure du film, l'heure de départ sera déterminée. Le départ se fera sur le parking de la salle 1901.

Les inscriptions seront à faire auprès de Paule, le coût total est de 7.94€ par personne ; la participation financière demandée à chaque participant est 4€.

Il sera envoyé un titre de recette suite à chaque inscription.

- Le conseil d'administration, après avoir étudié le projet de cinéma, **accepte à l'unanimité de demander une participation financière de 4€ par participant.**

Une sortie à Terrabotanica est prévue le 2 juin 2022, les inscriptions seront à faire auprès de Paule, le coût total est de 26.50€ par personne ; la participation financière demandée à chaque participant est 15€.

Il sera envoyé un titre de recette suite à chaque inscription.

Chaque personne devra fournir son pique-nique, cette formule ne comprend pas de guide sur place.

- Le conseil d'administration, après avoir étudié le projet Terrabotanica, **accepte à l'unanimité de demander une participation financière de 15€ par participant.**

10- Question diverses

- Pour pouvoir consulter et enregistrement des demandes de logement à caractère social sur la commune, il convient de signer une convention avec le CREHA.
Cette convention coûte 500€ par an.
Une demande de convention via l'EPCI va être étudiée.

Sans autre question, la séance est levée à 20 heures 40.

La prochaine commission est fixée le 22 juin à 18h30.

Mr Pascal FARION

Maire, Président du CCAS

